

Procédure pour obtenir la réduction « tax-shelter » sur les parts OufitiCoop

1. Trouver le mail qui reprend les infos sur les parts

Oufiticoop doit vous avoir envoyé un mail intitulé « Attestation Tax Shelter 2019 ». Pour le trouver, faire une recherche après tax shelter dans votre boîte mail.

2. Ouvrir la pièce jointe

Cette pièce jointe doit être conservée comme justificatif pour le fisc. Elle contient les infos nécessaires et, en particulier, le montant des parts souscrit.

Attestation Tax Shelter 281.85 concernant une des quatre années suivant l'acquisition de parts

Cher coopérateur, chère coopératrice,

A la date du 19/06/2019, vous avez pris part à Oufiticoop.

Cette lettre confirme qu'en date du 31/12/2019, vous êtes toujours en possession de parts de Oufiticoop pour un montant total de 100,0 euros et que la condition prévue à l'article 145(26), §3, alinéa 2, CIR92 est remplie.

| Type | Capital avant | Capital après | Eligible au tax shelter | Date de libération | Montant | Montant éligible |
|-----------|---------------|---------------|-------------------------|--------------------|---------|------------------|
| Souscrite | 700,0 | 800,0 | Oui | 19/06/2019 | 100,0 | 100,0 |

L' Article 145/26, CIR 92 sur les revenus 2019, connu aussi comme Tax Shelter pour entreprises débutantes, donne droit à une réduction d'impôt à hauteur de 45% du montant de la valeur des parts souscrites depuis juin (et avant décembre pour la déclaration des revenus 2019).

Cette lettre vaut donc comme certificat que Oufiticoop remplit tous les critères permettant de bénéficier de cet avantage fiscal. Dans les grandes lignes il faut être une micro-entreprise n'ayant encore jamais distribué de dividendes, n'étant pas issue d'une fusion ou scission de sociétés et répondant à au moins deux des trois critères suivants :

3. Se connecter à tax-on web

1. aller sur myMinFin

myminfin - Recherche Google X

https://www.google.be/search?source=hp&ei=QZvsXpu0i

Rechercher

Google myminfin

Tous Actualités Images Vidéos Maps Plus Paramètres Outils

Environ 35 200 résultats (0,26 secondes)

finances.belgium.be > E-services > My_Minfin

MyMinfin | SPF Finances

Via MyMinfin, utilisez les services en ligne du SPF Finances et consultez vos données fiscales et patrimoniales, à partir d'un PC, d'une tablette ou d'un ...

Recherches associées

- avertissement-extrait de rôle
- formulaire 276u 2019 à télécharger
- taxworkbox
- interval
- fin.belgium.be bureaux
- sprf finances

www.belgium.be > services_en_ligne > app_my_minfin

My Minfin | Belgium.be

My Minfin est une application du SPF Finances qui reprend un certain nombre de documents personnels, de formulaires et de services électroniques, comme ...

www.taxonweb.be Traduire cette page

MyMinfin

MyMinfin. Welkom. Bienvenue. Willkommen. Français Nederlands Deutsch. Français Nederlands Deutsch. Français Nederlands Deutsch.

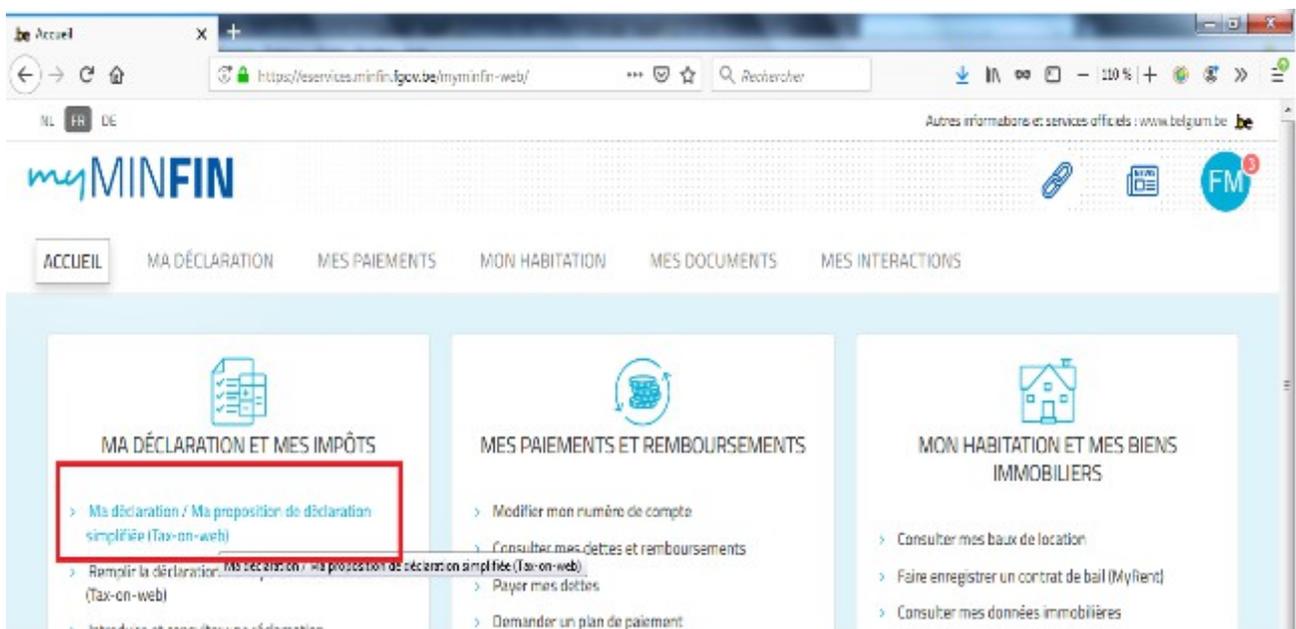
FR 14:27 19/06/2020

2. Cliquer sur « Identifiez vous »



Il faut alors s'identifier via une des méthodes proposée (carte d'identité + lecteur) ou ItsMe

3. Cliquer sur « Ma déclaration »



4. Cliquer sur « Ma déclaration »

The screenshot shows the myMINFIN website interface. At the top, there is a navigation bar with the myMINFIN logo and several menu items: ACCUEIL, MA DÉCLARATION, MES PAIEMENTS, MON HABITATION, MES DOCUMENTS, and MES INTERACTIONS. The 'MA DÉCLARATION' item is highlighted with a red box. Below the navigation bar, there is a list of services: 'Ma déclaration / Ma proposition de déclaration simplifiée' (highlighted with a red box), 'Introduire et consulter une réclamation', 'Déclarer un véhicule (E705)', and 'Demande d'information'. The footer contains contact information, a logo for the Service Public Fédéral Finances, and copyright information.

5. Cliquer sur « Accéder à ma déclaration »

The screenshot shows a banner on the myMINFIN website. At the top, there is a blue circle with a document icon. Below it, the text reads: 'Vous avez jusqu'au 16 juillet 2020 pour rentrer votre déclaration en ligne.' The banner features the 'TAXE WEB' logo and a prominent blue button with the text 'ACCÉDER À MA DÉCLARATION', which is highlighted with a red box. Below the button, there is a link: '> Remplir la déclaration d'une personne décédée'. At the bottom of the banner, there is a button labeled 'COORDONNÉES'.

6. Cliquer sur « remplir »

TAXBOX


MA DÉCLARATION

| Document | Statut | Actions |
|-------------------------------------|-------------|---------------|
| Déclaration IPP partie 1 - Ex. 2020 | Sauvegardée | REPLIR |

7. Tout en bas, cliquer sur « Accéder à ma déclaration complète »

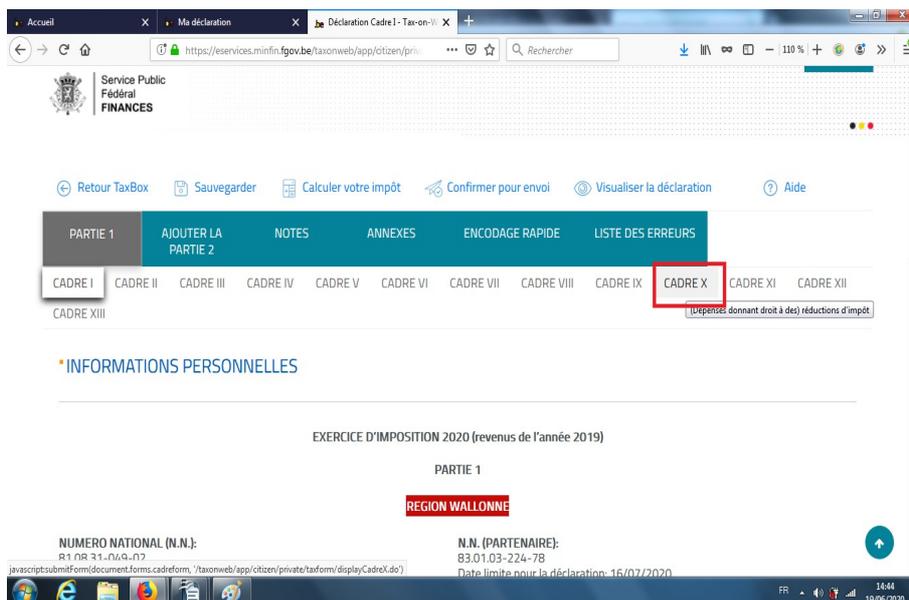
COMPTE BANCAIRE

Compte bancaire

| | | |
|------|----------------------|--|
| IBAN | <input type="text"/> | <i>(à ne compléter que s'il s'agit d'un compte à l'étranger)</i> |
| BIC | <input type="text"/> | |

ACCÉDER À LA DÉCLARATION COMPLÈTE **CONFIRMER POUR ENVOI**

4. Aller dans le cadre X (dépenses donnant droit à des réductions d'impôt)



The screenshot shows the 'Déclaration Cadre I - Tax-on-You' interface. The navigation bar includes 'PARTIE 1', 'AJOUTER LA PARTIE 2', 'NOTES', 'ANNEXES', 'ENCODAGE RAPIDE', and 'LISTE DES ERREURS'. Below this, a row of tabs for 'CADRE I' through 'CADRE XIII' is visible, with 'CADRE X' highlighted in red. A tooltip below 'CADRE X' reads '(Dépenses donnant droit à des) réductions d'impôt'. The main content area shows 'EXERCICE D'IMPOSITION 2020 (revenus de l'année 2019)' and 'PARTIE 1' with 'REGION WALLONNE' selected. The footer contains 'NUMERO NATIONAL (N.N.): R11 NR 3-1, N.c. n.13' and 'N.N. (PARTENAIRE): 83.01.03-224-78', along with the 'Date limite pour la déclaration: 15/07/2020'.

5. Dans l'onglet G.2, (cadres 1320 et 2320), reporter le montant des parts (voir point 2).

1. Versements effectués en 2019 : 1362 2362

2. Reprise de la réduction d'impôt obtenue antérieurement suite à la cession anticipée d'actions ou parts en 2019 : 1366 2366

G. VERSEMENTS DONNANT DROIT A UNE REDUCTION D'IMPOT POUR L'ACQUISITION DE NOUVELLES ACTIONS OU PARTS D'ENTREPRISES DEBUTANTES

1. Versements donnant droit à la réduction d'impôt de 30% : 1318 2318

2. Versements donnant droit à la réduction d'impôt de 45% : **1320 2320**

3. Reprise de la réduction d'impôt effectivement obtenue antérieurement : 1328 2328

H. VERSEMENT DONNANT DROIT A UNE REDUCTION D'IMPOT POUR L'ACQUISITION DE NOUVELLES ACTIONS OU PARTS D'ENTREPRISES EN CROISSANCE :

1. Versements effectués en 2019 : 1334 2334

2. Reprise de la réduction d'impôt effectivement obtenue antérieurement : 1343 2343

I. PRIMES D'UNE ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE :

1344 2344

J. MOINS-VALUES SUR ACTIONS OU PARTS A L'OCCASION DU PARTAGE TOTAL DE L'AVOIR SOCIAL DE PRICAFS PRIVEES :

1329 2329

K. REDUCTION D'IMPOT POUR :

- HABITATIONS BASSE ENERGIE : 1347
- HABITATIONS PASSIVES : 1367
- HABITATIONS ZERO ENERGIE : 1348

L. REDUCTION D'IMPOT POUR L'ACQUISITION D'ACTIONS DE FONDS DE DEVELOPPEMENT AGREES :

6. Ne pas oublier de sauvegarder

Autres informations et services du gouvernement : <http://www.belgium.be/fr>

Service Public Fédéral FINANCES

Retour TaxBox **Sauvegarder** Calculer votre impôt Confirmer pour envoi Visualiser la déclaration Aide

PARTIE 1 AJOUTER LA PARTIE 2 NOTES ANNEXES ENCODAGE RAPIDE LISTE DES ERREURS

CADRE I CADRE II CADRE III CADRE IV CADRE V CADRE VI CADRE VII CADRE VIII CADRE IX **CADRE X** CADRE XI CADRE XII CADRE XIII

CADRE X - (DEPENSES DONNANT DROIT A DES) REDUCTIONS D'IMPOT

I. REGIONAL

A. PARTIE NON COUVERTE PAR DES SUBSIDES, DES DEPENSES FAITES POUR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE PROPRIETES CLASSEES CONFORMEMENT A LA LEGISLATION SUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS ET SITES :

3385 4385

R. VERSEMENTS DROIT DES DESESTATIONS DANS LE CADRE D'ACCES LOCALES POUR L'EMPLOI (CHEQUES

3365 4365